

AMAR TOU DÉVOILE LA NOUVELLE CARTE SANITAIRE

Réorganisation des structures et recrutement en force pour 2008

Amar Tou, ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, a décidé de réorganiser son secteur. Pour cela, il mettra en place une nouvelle carte sanitaire, dont l'objectif principal, a-t-il dit, est «un plus grand rapprochement des structures de prévention et de soins de base de la population et une meilleure couverture en structures d'hospitalisation à l'intérieur et au sud du pays».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'annonce a été faite, hier, à l'Ecole nationale de santé publique d'El Marsa, à l'occasion de la journée de présentation de la nouvelle carte sanitaire. Mais pour atteindre cet objectif, le département de la santé n'a pas hésité à mettre les gros moyens, à commencer par le recrutement pour l'exercice 2008 de 2551 paramédicaux, 3400 praticiens généralistes, 1200 praticiens spécialistes et 30 cadres gestionnaires diplômés de l'Ecole nationale d'administration (ENA). En somme, les instruments utilisés par le département de la Santé se résument en quatre points. Il s'agit de l'organisation, du développement, des ressources humaines et des ressources financières.

Considéré comme la pierre angulaire dans toute opération de redéploiement, l'aspect financier occupe une place importante dans cette nouvelle approche organisationnelle du secteur de la santé. A ce titre, il est à noter que, pour le

budget de fonctionnement des établissements de santé par nature de dépenses pour l'année en cours, il a été décidé d'octroyer 81 969 000 DA soit 49,77% du budget du secteur au personnel, suivi juste après par les médicaments qui bénéficient d'une enveloppe de 39 487 000 DA soit 23,97%, alors que respectivement le matériel médical, les infrastructures sanitaires, l'alimentation et la formation disposeront de 9 000 000 DA (5,46%), 7 000 000 DA (4,25%), 5 605 470 DA (3,40%) et de 4 000 000 DA (2,43%). La recherche médicale constitue par ailleurs le parent pauvre du budget alloué dans cette nouvelle organisation sanitaire, soit seulement 50 000 DA ce qui représente seulement 0,03% du budget de fonctionnement du secteur de la santé alloué pour l'exercice de la loi de finances 2008 qui est de l'ordre de 164 711 470 DA. En terme de répartition du budget de fonctionnement par nature d'établissement

de santé pour l'année 2008, il ressort du document remis à la presse que les établissements publics hospitaliers arrivent en tête avec 65 234 770 DA soit 39,61%, suivis par les centres hospitalo-universitaires avec 39 538 400 soit 24% du budget alloué au ministère. Les établissements hospitaliers spécialisés et les établissements publics de santé de proximité bénéficieront, quant à eux, respectivement 18 223 800 DA et 41 714 500 soit 11,06% et 25,33% du budget du secteur.

Pour Amar Tou, les principes de la refondation de la carte sanitaire se distinguent notamment depuis «la promulgation du décret n° 07-140 du 19 mai 2007, qui stipule que le secteur sanitaire n'est plus organisé en tant qu'espace administratif, mais organisé en une unité autonome hospitalière, pour servir le même bassin de population et que le nombre d'unités autonomes des structures extra-hospitalières est déterminé en fonction de la configuration et de la population à servir».

Sur un autre plan, il est important de noter qu'en terme organisationnel, le «changement majeur introduit par le décret exécutif a trait à la suppression de la notion de «secteur sanitaire» et à l'avènement de nouveaux types d'établissements dénommés établissements publics hospitaliers au

nombre de 192 et les établissements publics de santé de proximité au nombre de 271 et ce avec des missions propres à chacun d'entre eux». En somme, la réorganisation introduite par le décret de mai 2007 a permis, selon le département de la santé et de la réforme hospitalière, «l'émergence d'une nouvelle toponymie plus en rapport avec des soins hiérarchisés et de proximité».

En guise d'illustration de cette nouvelle carte sanitaire, on peut citer la structure de la polyclinique qui, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle carte sanitaire et conformément «aux dispositions du décret exécutif n°07-140 du 19 mai 2007, constitue l'unité de base médicalisée essentielle en matière de soins de proximité. «Elle est rattachée administrativement à un établissement public de soins de proximité (EPSP) et peut être aussi le siège technico-administratif de ce dernier. Cette entité sanitaire couvre un bassin de population, en milieu urbain de l'ordre de 25 000 habitants, alors qu'en milieu rural, la polyclinique couvre un bassin de population de 3000 à 4000 habitants », indique-t-on.

Enfin, un délai de six mois a été fixé pour mener à terme cette opération qui s'inscrit dans le programme des réformes hospitalières.

A. B.

L'APN REPREND SES TRAVAUX AUJOURD'HUI

Les députés se penchent sur la Sécurité sociale

L'Assemblée populaire nationale reprend ce matin ses travaux plénières.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Les députés sont appelés aujourd'hui à voter la loi sur l'orientation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et celle relative au programme quinquennal sur la Recherche scientifique et le développement technologique. Ils débattent également de la loi relative au contentieux en matière de Sécurité sociale. Le texte soumis au député et présenté par le ministre du Travail vise selon ses rédacteurs à atteindre «une plus grande maîtrise de la gestion du contentieux de Sécurité sociale et une simplification des procédures, aussi bien pour les organismes que pour les assurés sociaux et les assujettis». Les dispositions de ce texte sont censées apporter «une contribution à l'amélioration des mécanismes de recouvre-

ment des cotisations de la Sécurité sociale, déterminantes pour la pérennité du système national de Sécurité sociale, instrument essentiel de la politique de solidarité nationale». Le ministère du Travail assure que les nouvelles dispositions incluses dans le texte permettront «la levée des difficultés existantes et l'examen rapide des recours, la simplification des procédures et la garantie effective des droits tant pour les assurés, sociaux, les assujettis que pour les organismes de Sécurité sociale, l'amélioration des procédures de recouvrement des cotisations, une plus grande efficacité des procédures de recouvrement en plus de l'octroi du caractère non suspensif aux recours des intéressés en matière d'opposition et de contrainte». Des arguments que présentera ce matin Tayeb Louh à des députés qui diront certainement oui après les quelques réserves d'usage. Les élus du peuple réserveront certainement le même sort aux deux lois proposées au vote.

La loi sur l'orientation de l'enseignement supérieur avait pourtant été vivement critiquée par les députés. Le texte qui modifie et complète la loi 05-99 portant sur l'orientation de l'enseignement supérieur, consacre officiellement d'un côté, le système LMD et d'un autre, l'ouverture du secteur de l'enseignement supérieur aux privés nationaux et étrangers. Ces deux dispositions qui avaient déjà fait l'objet de rejet aussi bien des syndicats du secteur que de certaines organisations estudiantines, ont focalisé l'attention des députés. Louisa Hanoune, la secrétaire générale du PT avait tout simplement plaidé pour le retrait de ce texte. D'autres députés avaient estimé que le système LMD avait démontré ses limites sur le terrain. Des critiques qui, comme à l'accoutumée, donneront lieu à quelques modifications mais s'aplanissent dès qu'il s'agit de lever le doigt pour dire oui à la loi...

N. I.

EN DÉPIT DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

Les accidents dus au gaz ont fait cinq morts ce week-end

Les accidents dus au gaz continuent de faire des victimes en cette période hivernale puisque pas moins de cinq personnes sont décédées de la week-end passé.

F. Zohra B. - Alger (Le Soir) - La première victime est morte asphyxiée à Annaba après avoir inhalé du monoxyde de carbone et quatre autres personnes de la même famille ont été sauvées in extremis par les agents de la Protection civile. L'incident a eu lieu à la cité Seraïdi alors que la famille chauffait son domicile au gaz butane. Dans la même ville et quelques heures plus tard, c'est un homme de 45 ans qui a trouvé la mort dans son domicile. Dans la ville de Djel, un couple de sexagénaires a trouvé la mort alors qu'ils chauffaient leur domicile avec un appareil défectueux. L'autre incident enregistré ces derniers jours concerne une

explosion spectaculaire qui a soufflé un immeuble entier dans la ville de Mostaganem. L'explosion de gaz a fait trois blessés, selon les services de la Protection civile et fait perdre leur domicile à huit familles. La série d'accidents s'est poursuivie malheureusement ce vendredi puisqu'un homme de 25 ans est décédé à Bouira et son épouse est dans un état comateux suite à l'inhalation de monoxyde de carbone. Ces incidents dramatiques qui ont endeuillé plusieurs familles, ont eu lieu en dépit des maintes campagnes de sensibilisation sur l'utilisation du gaz, initiées par Sonelgaz. M^e Aït Mekidèche la chargée de la communication de l'entreprise, rappellera à cet effet que les accidents domestiques sont tout de même en nette régression depuis que les utilisateurs prennent conscience des consignes de sécurité diffusées par Sonelgaz. «Les incidents persistent cependant quand les consignes de sécurité ne sont pas respectées.

Chaque année, nous renouvelons nos campagnes de sensibilisation à travers notamment des journées portes ouvertes, des campagnes dans les écoles et nous transmettons même nos messages actuellement à travers les factures qui parviennent aux consommateurs», précisera notre interlocutrice. Notant en outre que Sonelgaz procède systématiquement à la vérification des installations avant de donner le gaz aux consommateurs alors que des modifications sont faites par la suite au niveau des appartements obstruant notamment les voies d'aération. Le non-respect des consignes de sécurité fait donc que le monoxyde de carbone et les explosions dues au gaz continuent de faire des victimes dans les foyers. Selon la chargée de la communication de Sonelgaz, une enquête est toutefois systématiquement déclenchée après un accident dû au gaz.

F.-Z. B.

ASSASSINAT DES QUATRE TOURISTES FRANÇAIS EN MAURITANIE Deux meurtriers présumés arrêtés en Guinée-Bissau

Après trois semaines de traque, en Mauritanie, au Sénégal et en Guinée-Bissau, les agents des services de renseignements français (DGSE) aidés des policiers français, pourvus de l'habilitation de police judiciaire, ont interpellé, dans la nuit de jeudi à vendredi, deux des trois assassins présumés (le troisième étant en fuite), des quatre touristes français tués à Aleg au sud de la Mauritanie le 24 décembre 2007. Une source proche des services de renseignements français qui s'est confiée à l'AFP, a affirmé que les arrestations par la police en Guinée-Bissau de deux assassins présumés des quatre Français, sont le «résultat d'une vaste opération menée par des équipes de la Direction générale de la sécurité extérieure». Il s'agit de deux Mauritanien, présentés comme des proches de la branche d'Al-Qaïda au Maghreb (Baqmi), ex-Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC algérien), arrêtés au Bissau Palace Hôtel, un hôtel cinq étoiles près de l'aéroport de Bissau. Le premier, Sidi Ould Sidna, né en 1987 à Nouakchott, avait déjà été arrêté en novembre 2006 pour appartenance à un groupe terroriste. Il aurait notamment, selon la police mauritanienne, subi des entraînements militaires dans les maquis du GSPC algérien. Le second suspect, Ould Sidi Chabarnou, né en 1981 à Nouakchott, n'a par contre jamais été jugé mais plusieurs fois interpellé. Selon la police, il aurait lui aussi eu des relations avec le GSPC et reçu des entraînements militaires dans ses camps. Les interrogatoires des deux Mauritanien ont été bouclés vendredi soir. Selon un responsable de la police bissau-guinéenne, les deux hommes ont avoué aux enquêteurs avoir tiré sur les cinq Français, en tuant quatre. Ils ont déclaré n'avoir «aucun remord» d'avoir tué des «infidèles et des alliés des Américains». Les deux Mauritanien seront extradés vers Nouakchott. Hier matin, «un avion mauritanien ayant à son bord neuf officiers mauritanien a atterri à l'aéroport de Bissau pour l'opération d'extradition», a indiqué un responsable de l'aéroport de Bissau à l'AFP. Depuis plusieurs années, les services de renseignements français alertent régulièrement Paris sur les activités de la Baqmi, qui compte selon eux 500 hommes armés, dont 400 en Algérie et une centaine se déplaçant dans la zone sahélienne entre la Mauritanie, le Mali et le Niger. La menace terroriste en Mauritanie a conduit les organisateurs du rallye-raid Dakar à annuler l'événement sportif début janvier, une première depuis sa création il y a trente ans.

Lotfi Mérad/Agences

Huit candidats à l'émigration clandestine secourus au large d'Oran

Huit candidats à l'émigration clandestine ont été secourus par un navire de guerre américain samedi à environ 60 milles nautiques au nord de la ville d'Oran, a-t-on appris auprès de la cellule de communication des gardes-côtes. Ce bateau, qui naviguait dans les eaux internationales, a confié ces jeunes aventuriers, qui étaient en bonne santé, à l'unité des gardes-côtes d'Oran, a indiqué la même source. Ces harragas qui auraient pris la mer vendredi à partir d'une plage de Kristel, ont été reconduits au port d'Oran, a-t-on précisé.

APS